



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.601/2



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

29 décembre 2024
Français
Original : Anglais

Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins
(CORMON déchets marins)

Vidéoconférence, 29 janvier 2025

Point 2 de l'Ordre du jour : questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Introduction

1. Conformément à la Décision IG.26/14 sur le « Programme de travail et Budget du PNUE/PAM pour l'exercice biennal 2024 - 2025 », et à la décision IG.26 /3 sur « Le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2023 et une Politique renouvelée de l'approche écosystémique en Méditerranée », telle qu'adoptée par la 23e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, à Portoroz, en Slovénie, du 5 au 8 décembre 2023, y compris la révision de l'Approche écosystémique (EcAp) et le renforcement de l'IMAP, le PNUE/PAM organise la réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique pour la surveillance des déchets marins (CORMON sur les déchets marins) qui se tiendra en ligne le 29 janvier 2025.

2. Les objectifs de la réunion du CORMON sur les déchets marins sont d'examiner et d'approuver les éléments suivants :

a) Proposition préliminaire de révision de l'Objectif écologique 10 (OE 10) de l'IMAP sur les Déchets marins ;

b) Proposition de mise à jour des Valeurs de référence (VB) et établissement des Valeurs seuils (TV) pour l'Indicateur commun 24 de l'IMAP ;

c) Proposition de mise à jour des cibles environnementales pour l'Objectif écologique 10 de l'IMAP (OE 1) sur les Déchets marins ;

d) Éléments préliminaires pour un exercice d'interétalonnage lors de la collecte et de l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants entre les laboratoires.

3. Les annotations suivantes de l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans le cadre de ses délibérations.

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 (Heure Normale d'Europe de l'Est) le 29 janvier 2025 par le Coordinateur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Convention de Barcelone – Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail :	UNEP/MED WG.601/1 UNEP/MED WG.601/2
Documents d'information :	UNEP/MED WG.601/Inf.1 UNEP/MED WG.601/Inf.2

a) Règlement intérieur

5. Le Règlement intérieur des Réunions et Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles sera appliqué *mutatis mutandis* à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) Élection des Responsables

6. Conformément à la Règle 20 du règlement intérieur mentionné au para. 2(a), la Réunion élira un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Conformément à la Règle 14 du règlement intérieur mentionné au para. 2(a), l'ordre du jour proposé apparaissant dans le document UNEP/MED WG.601/1 et annoté dans le présent document, sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier inclus dans l'Annexe au présent document.

d) Organisation du travail

8. Les discussions se dérouleront en deux sessions plénières, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, au cours de cette Réunion d'une journée, conformément au Calendrier de la Réunion figurant à la fin de l'Ordre du jour annoté.

9. Une interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour les deux sessions. Toute la documentation sera en anglais et en français. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session. La Réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

10. Il est envisagé de clôturer la Réunion à 17 h 30 le 29 janvier 2025 après avoir adopté ses Conclusions et Recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'Objectif écologique 10 (OE 10) de l'IMAP sur les Déchets marins

Documents de travail :	UNEP/MED WG.601/3 UNEP/MED WG.601/4
-------------------------------	--

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera la proposition préliminaire de révision de l'Objectif écologique 10 (EO10) de l'IMAP sur les déchets marins (UNEP/MED WG.601/3), conformément aux éléments préliminaires présentés lors de la 11e Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (en ligne, 2 octobre 2024).

12. De plus, le Secrétariat (MED POL et CAR/ASP) présentera la proposition de mise à jour des Valeurs de référence (BV) et d'établissement des Valeurs seuils (TV) pour l'Indicateur commun 24 de l'IMAP au niveau de la région méditerranéenne (UNEP/MED WG.601/4).

13. La Réunion devrait discuter et approuver les propositions de mise à jour de l'OE10 de l'IMAP ainsi que la mise à jour des BV et l'établissement des TV pour l'Indicateur commun 24 de l'IMAP, en vue d'une soumission ultérieure aux Réunions du CORMON sur les Déchets marins (mai 2025, à confirmer) et des Points focaux du MED POL (juin 2025, à confirmer).

Point 4 de l'ordre du jour : Proposition de mise à jour des cibles environnementales pour l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP sur les Déchets marins

Document de travail :	UNEP/MED WG.601/5
------------------------------	-------------------

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera une proposition en vue de la mise à jour des cibles environnementales pour l'Objectif écologique 10 (OE10 – Déchets

marins) de l'IMAP et de ses Indicateurs communs, notamment une proposition de cibles environnementales provisoires (UNEP/MED WG.601/5).

15. La réunion devrait examiner et approuver la proposition, qui sera ensuite soumise aux Réunions du CORMON sur les Déchets marins (mai 2025, à confirmer) et des Points focaux du MED POL (juin 2025, à confirmer).

Point 5 de l'ordre du jour : Soutien au lancement d'un exercice d'interétalonnage pour la collecte et l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants provenant de laboratoires méditerranéens

Documents de travail : UNEP/MED WG.601/6

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera les éléments préliminaires d'un exercice d'interétalonnage pour la collecte et l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants provenant de laboratoires méditerranéens. Le document de travail UNEP/MED WG.601/6 complète les lignes directrices relatives à la surveillance des microplastiques flottants grâce à un processus en deux phases comprenant : (a) une session de formation dédiée in situ dans deux laboratoires de référence ; et (b) un exercice d'interétalonnage entre les différents laboratoires méditerranéens.

17. La réunion devrait examiner et surtout soutenir la mise en place d'un exercice d'interétalonnage pour la collecte et l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants entre les laboratoires méditerranéens, les lignes directrices et approuver leur soumission à la Réunion des Points focaux MED POL (juin 2025, à confirmer).

Point 6 de l'ordre du jour : Toute autre question

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'assemblée sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient nécessiter une attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations

19. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations, reprenant les résultats des discussions, tel qu'il a été préparé par le rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

20. Le Président clôturera la réunion à 17 h 30 le mercredi 29 janvier 2025.

Calendrier proposé

Mercredi 29 janvier 2025		Documents connexes
09h00 – 09h30	Inscription	
09h30 – 09h45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion	
09h45 – 10h00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.601/1 UNEP/MED WG.601/2 UNEP/MED WG.601/Inf.1
10h00 – 12h30	Point 3 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP sur les déchets marins	UNEP/MED WG.601/3 UNEP/MED WG.601/4
12h30 – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 15h30	Point 4 de l'ordre du jour : Proposition de mise à jour des cibles environnementales pour l'Objectif écologique 10 (OE10) de l'IMAP sur les déchets marins	UNEP/MED WG.601/5
15h30 – 16h30	Point 5 de l'ordre du jour : Soutien de la mise en place d'un exercice d'interétalonnage pour la collecte et l'analyse d'échantillons de microplastiques flottants entre les laboratoires méditerranéens	UNEP/MED WG.601/6
16h30 – 16h45	Point 6 de l'ordre du jour : Toute autre question	
16h45 – 17h30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations	
17h30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	UNEP/MED WG.601/7